



PETR du Pays de Verdun (Siren : 200088961)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Bras-sur-Meuse
Arrondissement	Verdun
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/04/2019
Date d'effet	04/04/2019

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Julien DIDRY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Espace Workici
Numéro et libellé dans la voie	3 Place de la Mairie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55100 Bras-sur-Meuse
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	77 531
-----------------------------	--------

Densité moyenne 30,16

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
55	CA du Grand Verdun (200049187)	CA
55	CC Argonne-Meuse (200066116)	CC
55	CC de Damvillers Spincourt (200066173)	CC
55	CC du Pays de Montmédy (245501259)	CC
55	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois (200066132)	CC
55	CC du Pays d'Étain (245501242)	CC
55	CC Val de Meuse - Voie Sacrée (200066165)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Autres</p> <p>- Préfiguration et fonctionnement des Pays</p> <p><i>Dans le cadre d'une dynamique de partenariat entre les divers acteurs du territoire d'une part, et de fédération des projets et ressources entre les EPCI membres d'autre part, le PETR a pour but l'étude et la mise en oeuvre de tout moyen propre à favoriser l'aménagement et le développement équilibré et durable du territoire. Son objet est :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>Elaborer et suivre le projet de territoire, conformément aux dispositions de l'article L.5741-2 du CGCT, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Sur décision du comité syndical du PETR, le département et la région intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.</i> <i>Coordonner, participer, conduire, suivre, gérer et évaluer les études, programmes d'actions et de projets d'intérêt PETR, dans le cadre du projet de territoire.</i> <i>Fédérer et coordonner des actions et projets portés par des acteurs publics et privés du territoire dans les domaines des missions du PETR ; mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions auprès des partenaires extérieurs ;</i> <i>Porter l'ingénierie nécessaire à la maîtrise d'ouvrage des missions qui sont déléguées au PETR dans le cadre de la convention territoriale telle qu'elle est prévue au II de l'article L5741-2 du CGCT et développer l'ingénierie stratégique et opérationnelle nécessaire pour accompagner les EPCI membres dans l'exercice de leurs compétences et la mise en oeuvre de leurs projets en lien avec le projet de territoire.</i> <i>Animer et coordonner des actions de communication et de promotion du PETR, ainsi que des actions d'informations destinées à la population.</i> <i>Être un cadre de la contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, porter et mettre en oeuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union européenne (en particulier GAL leader, coopération transfrontalière (INTERREG), convention territoriale, Pays d'Art et d'Histoire, Projet Culturel de Territoire, Pôle d'Excellence Rurale, Contrat de Ruralité, ?), assurer la coordination et l'animation partenariale des contrats cadres en résultant.</i> <i>Réaliser, exercer pour le compte d'un ou plusieurs de ses membres, sur délibérations et dans le cadre de conventions dédiées, toutes missions de prestation de services dans le respect des règles de la commande publique.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)